

# Myral, le premier système d'ITE à base combustible à obtenir un classement coupe-feu 30 minutes

## Vers une évolution de la réglementation incendie ?



# Classement EI30



C'est une annonce importante qui ouvre une voie dans la réglementation incendie. Myral est le premier industriel de la façade en France à obtenir un classement EI30 pour sa solution d'ITE à base d'isolant combustible. Ce PV, qui vient d'être certifié par le laboratoire Efectis, valide la démarche du groupe de faire reconnaître les performances coupe-feu de son système quelques mois après le durcissement de la législation en la matière. La question est désormais : pourquoi le système Myral ne serait pas reconnu comme un écran thermique exigé pour la pose sur COB ou sur IMH ?

C'était le 11 août dernier, un arrêté publié au « Journal officiel » faisait évoluer les règles de protection contre l'incendie. Poursuivant leur démarche de rénovation de cette réglementation en tirant **les conséquences du drame de la tour Grenfell à Londres**, les pouvoirs publics précisait les contours de la loi concernant la rénovation des façades des immeubles de moyenne hauteur (IMH) d'habitation.

Le texte indiquait que figure, parmi les deux solutions constructives autorisées par **l'article R. 122-33 du CCH** issu du décret, « *le système de façade est constitué de matériaux pratiquement incombustibles à l'exception d'un sous-ensemble protégé par un écran thermique.* » Et de préciser : « *un sous-ensemble du système peut ne pas être classé au moins A2-s3, d0, à condition qu'il soit protégé par un écran thermique [...]. L'écran thermique a une performance de résistance au feu EI30 et l'efficacité du système de façade est démontrée par une appréciation de laboratoire.* »

Ces règles imposent donc aux solutions d'isolation par l'extérieur, à base d'isolants combustibles, d'être recouvertes d'un écran thermique coupe-feu 30 minutes.

## Une nouvelle étape dans la démarche réglementaire de Myral face au risque incendie

Au regard de cette nouvelle donne, le bureau d'études du groupe Myral, qui mène depuis plusieurs années une politique de recherche et de tests sur la réaction au feu de sa solution d'ITE, a souhaité proposer une voie différente dans l'appréhension des solutions intégrant une masse combustible.

« *Forts de la mise en œuvre de notre produit (vêtture/vêtage) qui supprime la lame d'air (potentielle responsable de l'effet cheminée lors d'un incendie), de ses multiples systèmes possibles (combinaisons avec différents types de renforts d'isolant) et de la campagne de tests que nous avons menée (classement M, puis essai SBI, puis 6 essais LEPIR), nous étions convaincus d'avoir tous les atouts pour prouver que notre le système Myral est pertinent en terme de résistance au feu,* explique Julien Bagnard, responsable développement. *C'est pour cette raison que nous avons engagé des essais coupe-feu avec le laboratoire spécialisé Efectis.* »

Objectif : prouver que le système Myral, composé du **M32** et de l'isolant **Kooltherm K15 de Kingspan**, pouvait être reconnu coupe-feu pendant 30 minutes.

Achevée début mars, après deux essais d'orientation puis deux essais de certification, cette campagne est un succès puisque le laboratoire Efectis vient de remettre le PV qui classe le système EI30. Une première en France pour un produit d'isolation de façade à base combustible !

## Quid de la participation du système Myral au rôle d'écran thermique ?

L'obtention de ce classement EI30 montre que, même intégrant un isolant polyuréthane, un système protégé par un parement en aluminium peut tenir 30 minutes face à un incendie dans des conditions défavorables... Et donc protéger le bâtiment et ses habitants. Ce qui correspond aux règles pour entrer dans la catégorie des écrans thermiques.

De quoi faire évoluer le texte de loi ? C'est la question qui est désormais posée aux décideurs. En effet, les impacts sur les secteurs de la rénovation et de la construction de logements neufs seraient importants.

Au moment, où les réglementations imposent de plus en plus de résistance thermique, proposer des produits performants, de faibles épaisseurs et économiques, est un enjeu, notamment sur les marchés de la Construction sur ossature bois (COB) et des IMH, qui sont donc tous les deux soumis à la mise en œuvre d'un écran thermique assurant la sécurité incendie...

## Revêtement de façade isolant M32

Le revêtement de façades intégrant un isolant de type P.I.R, conçu, fabriqué et commercialisé par Myral, allie esthétique, rapidité de pose et efficacité énergétique (lambda de 23 mW/m.K.). Réalisé à la dimension du calepinage, la longueur des pans est variable, de 1,5 ml à 14 ml (contre 1,5 à 2 ml pour les panneaux de bardage traditionnels). Les revêtements de façades Myral peuvent être posés en vêtture ou en vêtage sur tous les types de construction. Deux épaisseurs sont disponibles, le M32 et le M62. La solution est un investissement pérenne avec une durée de vie estimée dans l'analyse du cycle de vie à plus de 50 ans. Personnalisable (selon conditions\*), le nuancier Myral offre un large choix de couleurs et différentes gammes de finitions.

